

## Règlement du Prix Innodesign et du Prix Innodesign Junior

La candidature au Prix Innodesign ou au Prix Innodesign Jr implique l'acceptation sans réserve du présent Règlement. Tout participant qui contreviendrait au présent Règlement sera écarté de plein droit de la candidature et de l'attribution éventuelle du Prix Innodesign ou Prix Innodesign Jr.

### Article 1 : Objet

L'agence NewexCo, inscrite sous le n° 804704559 00017 dont le siège social est situé 3 rue Saint Vincent – F 57160 Scy-Chazelles organise le « Prix Innodesign » depuis 2014 pour récompenser les designers, architectes, créateurs et porteurs d'innovation qui souhaitent que leurs produits soient qualifiés et soutenus à la commercialisation.

**NOUVEAU** : Le Prix Innodesign Jr. récompense les étudiants en dernière année soutenus par leurs Professeurs, Universités ou Ecoles selon les mêmes conditions que le Prix Innodesign. Seule la mention apposée sur le label, le diplôme et le Trophée sera différente.

Les Prix Innodesign et Prix Innodesign Jr. ont pour objet de garantir la qualité et protéger l'authenticité du produit, objet, création et de son designer ou créateur.

Ils doivent également donner de la visibilité à la création.

La marque Innodesign est enregistrée à l'Institut National de la Propriété Industrielle.

Les Prix Innodesign en Chine seront attribués aux ressortissants chinois qui auront candidaté auprès de notre associé chinois : Beijing Global Art Int'l Exhibition Co.,L.L.C et leurs partenaires. Les Prix dans d'autres zones géographiques seront attribués à ceux qui auront candidaté auprès des agences NewexCo ou partenaires de NewExCo.

### Article 2 : Catégories

- design d'espace, architecture, design d'intérieur, attribué à un designer, un architecte pour la réalisation d'un projet tenant compte de critères éco-construction, innovants, citoyens.

- design industriel produit attribué à un designer, une entreprise pour un produit ou un geste ciblé.

- design industriel mobilier ou objet (créations, séries limitées) attribué à un designer, un artisan-créateur pour un objet, un produit.

- design communication : graphique, communication, numérique, packaging à des designers ou acteurs dans ces domaines.

- design textile attribué à un designer, groupe de recherche en textile.

### Article 3 : Conditions

Peuvent faire acte de candidature en vue de l'attribution du Prix Innodesign : les architectes, designers, créateurs, chercheurs, entrepreneurs qui le souhaitent sans restrictions quant à l'âge, la nationalité, le lieu de résidence.

Peuvent faire acte de candidature au Prix Innodesign Jr. les étudiants en dernière année soutenus par leurs Professeurs, Universités ou Ecoles.

Il sera impossible d'être candidat et membre du jury de l'année de candidature.

Les candidatures retenues par le jury pour participer entraîneront les bénéfices mentionnés sur la fiche d'informations pratiques.

Les candidats au Prix Innodesign devront justifier de la protection des produits présentés au titre de la Propriété Industrielle.

Ils devront avoir, en particulier, procédé au dépôt nécessaire à cette fin auprès de l'Institut National de la Propriété Industrielle pour ce qui est de la France.

Les détails concernant les dossiers de candidature, les dates et les frais sont à la disposition de tous sur le site : [www.innodesign.fr](http://www.innodesign.fr)

### Article 4 : Attribution

Le Prix Innodesign et le Prix Innodesign Jr s'attachent à des produits et démarches innovants et socialement responsables.

Les Prix Innodesign et le Prix Innodesign Jr. sont attribués aux lauréats pour une création, découverte, concept, projet et non pour la globalité du travail.

Les membres du jury désigneront les lauréats. Les Trophées seront remis dans un lieu indiqué par votre contact au cours d'une cérémonie officielle suivie d'un moment de convivialité et d'échanges. Les Trophées « Prix Innodesign » et « Prix Innodesign Jr » portant la mention de la catégorie, de l'année leurs seront remis après une brève présentation.

### Article 5 : Jury

Le jury est composé de différentes personnalités nommées par l'agence NewExCo et ses partenaires officiels.

Il est composé de personnalités éminemment représentatives des milieux de l'entreprise, de la création et de la communication.

Le jury désigne les architectes, designers, créateurs, chercheurs, entrepreneurs et leurs produits, créations, objets de recherches qui sont admis à obtenir les Prix portant la catégorie et le millésime de l'année en cours.

Les décisions du jury sont souveraines et ne peuvent faire l'objet d'aucun appel ni recours.

Les fabrications et projets soumis à l'appréciation du jury doivent répondre aux normes établies pour leur classe professionnelle.

Celles pour lesquelles il n'existe pas de normes de qualité peuvent subir un examen de contrôle de qualité et de bon fonctionnement.

Le nom des designers et des réalisations n'ayant pas reçu de Prix n'est pas publié.

Le jury se réserve le droit de ne pas attribuer de Prix si les candidatures présentées ne répondent pas aux critères de sélection dans la catégorie.

## Article 6 : Critères de jugement

Le Prix Innodesign et le Prix Innodesign Jr s'attachent à des produits et démarches innovants et socialement responsables.

1 authenticité de la création pour éliminer les copies.

2 innovation véritable : usage, technologie, forme ou concept.

3 éco-réalisation, cycle des matériaux (nombre d'années), étude énergétique.

4 esthétique et/ou normes d'intégration.

5 conformité à une démarche de design.

6 Prix Innodesign : réalisation du projet et mise sur le marché ou finalisé et construit pour le design d'espace.

Prix Innodesign Jr : projet abouti et prêt à être fabriqué, construit, édité, appliqué.

## Article 7 : Promotion

Le lauréat qui reçoit le Label, le Prix et le Diplôme s'engage à en faire la promotion. Il fera figurer la mention ou la représentation graphique de la distinction, et le millésime de l'année au cours de laquelle celle-ci a été obtenue, sur tous les éléments promotionnels ou d'information le concernant.

De leur côté, les agences organisatrices s'engagent à informer, communiquer sur le site Innodesign et ainsi donner de la visibilité au produit jusqu'à l'édition suivante des Rencontres, soit un an.

## Article 8 : Modification

En cas de modification importante du produit entre la candidature et la date de présentation au jury, celui-ci doit être soumis au jury pour être admis à nouveau.

## Article 9 : Engagement

Le fait, pour toute personne, d'avoir demandé à candidater en vue de l'obtention du Prix Innodesign ou du Prix Innodesign Jr entraîne l'acceptation, sans restrictions ni réserves, de l'engagement budgétaire qu'il représente, de toutes les conditions du présent règlement et d'autres dispositions y afférant.

Tout participant qui contreviendrait au présent Règlement sera écarté de plein droit des candidats et de l'attribution éventuelle du Prix Innodesign ou Prix Innodesign Jr.

## Article 10 : Loi informatique et libertés

Conformément à la Loi Informatique et Libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978 (modifiée), l'ensemble des participants dispose d'un droit d'accès, de rectification et de retrait des données nominatives collectées par NewExCo les concernant et destinées à la gestion du Prix et à l'évolution du fichier.

## Article 11 : Responsabilité – Force majeure

NewExCo se réserve le droit, en cas de force majeure ou pour toute autre cause indépendante de sa volonté, de prolonger, de modifier ou d'annuler le présent Concours, sans que leur responsabilité puisse être engagée de ce fait.

NewExCo libérée de plein droit de ses obligations telles que découlant des présentes, en présence d'un cas de force majeure ou d'événements tels que conflit du travail, injonction des pouvoirs publics, guerre, tremblement de terre, incendie, inondation.

NewExCo tiendra les participants informés, en temps opportun, des cas ou événements de force majeure.

## Article 12 : Litiges

Toute controverse qui pourrait se manifester quant à l'interprétation ou l'application de ces dispositions et qui ne pourrait se résoudre à l'amiable sera soumise à la juridiction des tribunaux compétents du siège de NewExCo.

## Article 13 : Dépôt et communication du règlement

Le présent règlement a été déposé auprès de : SCP Blau et Gufflet – 2 square du 11 novembre – 57100 Thionville le 06 aout 20016, il est modifié depuis le 08 mars 2021 . Une version du règlement est également téléchargeable depuis notre site : [www.innodesign.fr](http://www.innodesign.fr)

Il est possible de contacter l'agence NewExCo à tout moment pour des compléments d'informations.

A Scy Chazelles, le 08 mars 2021

Signature

